

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 16 avril 2019 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre et Roger Côté et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Caroline Desbiens, Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe et madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement.

La présente séance du conseil a été dûment convoquée et signifiée tel que requis par le *Code municipal du Québec*, à tous les membres du conseil de la MRC Les Moulins.

11 877-04-19 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

11 878-04-19 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait du point 39 et l'ajout du point 7.1 tiré de la correspondance :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2019
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 2 avril 2019
5. Liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2019
6. Liste des chèques émis au mois de mars 2019
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Festival Grande Tribu – Concours MusiQualité le 5 mai 2019
8. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
9. Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

10. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
11. Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne
12. Autorisation de paiement à monsieur Michel Beulé pour des services professionnels d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)
13. Autorisation de paiement à SSQ, Société d'assurance-vie, Régime complémentaire de retraite (RCR) des employés (es) de la RAIM et MRC Les Moulins, des frais qui sont assumés par l'employeur concernant les exercices 2015, 2016 et 2017 provenant des rapports financiers audités
14. Autorisation de paiement de comptes par internet
15. Affectation de surplus libres aux recettes 2019
16. Autorisation de procéder à l'engagement d'un biologiste pour une durée de deux (2) ans
17. Engagement de trois (3) *Préposés à l'accueil* au service de développement économique et touristique
18. Fin d'un contrat à durée déterminée d'une employée du service de développement économique et touristique
19. Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de *Conseiller (ère) au développement social* d'une durée de deux (2) ans, mise à jour de la description de fonctions de ce poste et amendement à la résolution numéro 11 422-08-18
20. Adoption des priorités d'intervention pour l'année 2019-2020 dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
21. Approbation du renouvellement du Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) et autorisation de paiement (premier versement)
22. Renouvellement des assurances générales pour l'année 2019-2020
23. Nomination des conseillers juridiques pour l'année 2019-2020
24. Nomination d'un représentant de l'employeur au comité de retraite
25. Autorisation de procéder à un nouvel appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et approbation s documents intitulé *Guide du promoteur et Formulaire de demande d'aide financière*

26. Mode de renouvellement des représentants des comités en lien avec le service de développement économique et touristique en cours de mandat ou à l'expiration des mandats et approbation du document intitulé *Formulaire de participation aux comités en lien avec le service de développement économique et touristique de la MRC Les Moulins*
27. Création du *Comité de coordination touristique MRC – Villes*
28. Autorisation de paiement aux entreprises Léo Designers d'émotions et l'Agence Nobrainier dans le cadre de l'entente avec Emploi-Québec relativement à la tenue du Salon de l'emploi au mois de mars 2019
29. Autorisation de signature – Avenant à l'Entente 2018-2019 avec Emploi-Québec pour la mesure Soutien au travail autonome (STA)
30. Autorisation de signature – Avenant à l'Entente 2019 avec Emploi-Québec pour le Salon de l'emploi
31. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Madaké Inc.
32. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Wings Consulting
33. Autorisation de signature – Contrat de location de deux (2) photocopieurs de marque Ricoh de l'entreprise *Credit Meridians* pour InnoHub La Centrale
34. Avis à la Société de développement international de Lanaudière (SODIL) de la terminaison du Protocole d'entente actuellement en vigueur
35. Adhésion 2019-2020 de la MRC Les Moulins à Lanaudière Économique
36. Autorisation d'achat de placements publicitaires pour l'année 2019 dans le journal *La Revue*
37. Autorisation d'achat de placements publicitaires pour l'année 2019 dans le Magazine *Le Reflet économique*
38. Site Internet de la MRC Les Moulins – Achat d'une banque d'heures
39. La Grande Tablee 2019 organisée par le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) à l'École hôtelière de Lanaudière à Joliette - **Retiré**
40. 23<sup>e</sup> Tournoi de golf de la Fondation pour l'encouragement scolaire de la Commission scolaire des Affluents le lundi 15 juillet 2019 au Club de golf Le Mirage
41. 30<sup>e</sup> Édition de l'Omnium de golf des maires de Montcalm le vendredi 23 août 2019 au Club de Golf de Saint-Liguori
42. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) pour l'année 2019-2020
43. Autorisation de paiement au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) - Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2018 (COBAMIL) (troisième versement final)

44. Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Quote-part relative aux mandats octroyés par la MRC de L'Assomption pour des services professionnels dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde
45. Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Quote-part relative au mandat octroyé par la MRC de l'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption
46. Engagement de la MRC Les Moulins - Quote-part relative aux mandats octroyés par la MRC de L'Assomption pour des travaux supplémentaires d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption
47. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation d'une étude de marché pour bonifier l'offre actuelle des marchés publics moulinois et analyser le potentiel de développement d'un marché public itinérant
48. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-14 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation à Terrebonne (secteur Terrebonne ouest) et d'autoriser l'activité « Commerces de proximité » dans les aires d'affectation Périurbaine – Secteur à développement champêtre
49. Présentation et adoption du projet de règlement numéro 97-33R-14 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation à Terrebonne (secteur Terrebonne ouest) et d'autoriser l'activité « Commerces de proximité » dans les aires d'affectation Périurbaine – Secteur à développement champêtre
50. Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement #97-33R-13 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'arrimer le plan d'action du PDZA au schéma d'aménagement et d'autoriser les activités agrotouristiques et de tourisme agroalimentaire dans les aires d'affectation Agricole et Agroforestière
51. Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement #97-33R-15 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à modifier le périmètre d'urbanisation pour tenir compte de la décision 414594 de la CPTAQ (boulevard Marcel-Therrien)
52. Examen et approbation du règlement numéro 649-1 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement 649 sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux aux fins d'approbation
53. Examen et approbation du règlement numéro 1001-296 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 9066-76 à même une partie de la zone 9066-71 et d'autoriser les usages religieux dans la zone 9066-76 (chemin Gascon)

54. Examen et approbation du règlement numéro 1103-54 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement de zonage numéro 1103 afin de transférer certains usages compatibles de la classe « Industrie 2 (I-2) » vers la classe d’usage « Industrie 1 (I-1) », d’autoriser les cordes à linge dans les cours arrières, d’autoriser les bâtiments à usages résidentiels et mixtes et d’établir les normes applicables à ces bâtiments à l’intérieur des zones CB 539, CB 306 et CB 511 et de spécifiquement permettre certains usages de la classe « Commerces et services régionaux 10 (C-10) » à l’intérieur des zones IA 318, CM 507 et IA 519
55. Examen et approbation du règlement numéro 1198-4 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement numéro 1198 sur les usages conditionnels afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et aux usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d’évaluation
56. Examen et approbation de la résolution numéro 190401-07 de la Ville de Mascouche visant à autoriser la construction de 7 bâtiments résidentiels et 2 bâtiments à usage mixte en projet intégré, à l’intersection de l’avenue de la Gare et de la rue Sicard, à titre de projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’in immeuble (PPCMOI)
57. Mandat à la Société de développement et d’animation de Mascouche (SODAM) pour l’organisation d’ateliers culinaires mettant en valeurs les produits bioalimentaires moulinois et lanaudois

58. Période de questions

59. Clôture de la séance

ADOPTÉE

11 879-04-19 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2019

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2019 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 880-04-19 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 2 avril 2019

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 2 avril 2019 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 881-04-19 Liste des comptes à payer pour le mois d’avril 2019

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois d’avril 2019 au montant de 441 378,64\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l’article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « Comptes à payer – Avril 2019 »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-58 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 113,47\$ (divers postes budgétaires), pour le mois d'avril soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 882-04-19 Liste des chèques émis au mois de mars 2019

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de mars 2019, pour un montant de 567 983,98\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Mars 2019* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-59 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 53 228,70\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de mars 2019, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 883-04-19 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Avril 2019* »).

ADOPTÉE

11 883.1-04-19 Festival Grande Tribu – Concours MusiQualité le 5 mai 2019

CONSIDÉRANT la tenue de la finale du concours MusiQualité le 5 mai 2019 présenté dans le cadre du Festival Grande Tribu qui aura lieu au Théâtre du Vieux-Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'acheter neuf (9) billets au montant de 20,00\$ chacun afin de déléguer neuf (9) représentants à la finale du concours MusiQualité le 5 mai 2019 présenté dans le cadre du Festival Grande Tribu qui aura lieu au Théâtre du Vieux-Terrebonne.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-59.1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 180,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-311 « *Frais de représentation* » soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 884-04-19 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 26 mars 2019;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre du 26 mars 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre du 4 avril 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 885-04-19

Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins le 9 avril 2019;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 9 avril 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 886-04-19

Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 2 avril 2019;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 2 avril 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 887-04-19 Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services d'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro, datée du 24 octobre 2017, pour l'entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne, au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro soit et est retenue pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2019 au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois le tout, conformément à l'offre de service datée du 24 octobre 2017.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-60 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 673,17\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-523 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 888-04-19 Autorisation de paiement à monsieur Michel Beaulé pour des services professionnels d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 221-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté monsieur Michel Beaulé afin de préparer un mémoire portant sur les orientations et attentes de la CMM dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique de développement du transport collectif par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et pour accompagner les élus des municipalités situées sur la couronne Nord de Montréal et désignés pour siéger à titre de membre du conseil d'administration du RTM dans les dossiers de transport collectif ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 828-03-19. Le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la prolongation du mandat de monsieur Michel Beaulé jusqu'à la prochaine séance de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord (TPÉCN) prévue le 17 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT la facture transmise le 28 mars 2019 au montant de 6 210,00\$, excluant les taxes, relativement aux travaux effectués du 10 janvier 2019 au 26 mars 2019, dans le cadre du mandat susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à monsieur Michel Beaulé, la somme de 6 210,00\$, excluant les taxes, le tout conformément à la facture transmise le 28 mars 2019 relativement aux travaux effectués du 10 janvier 2019 au 26 mars 2019 dans le cadre du mandat octroyé en soutien à la Table des préfets et élus de la couronne Nord par la résolution numéro 11 221-02-18.

QUE la présente résolution soit transmise à chacune des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur a la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) et que ce montant soit partagé entre les MRC de la couronne Nord conformément à l'entente inter-MRC.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-418 « *Coordonnateur aux dossiers métropolitains* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-19 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 221-02-18.

ADOPTÉE

11 889-04-19

Autorisation de paiement à SSQ, société d'assurance-vie, Régime complémentaire de retraite (RCR) des employés (es) de la RAIM et MRC Les Moulins, des frais qui sont assumés par l'employeur concernant les exercices 2015, 2016 et 2017 provenant des rapports financiers audités

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rembourser la caisse du Régime complémentaire de retraite des employés de la RAIM et MRC Les Moulins relativement aux dépenses concernant les exercices 2015, 2016 et 2017 provenant des rapports financiers audités, lesquels doivent être assumés par l'employeur ;

CONSIDÉRANT la lettre de la facturation datée du 28 février 2019 de madame Joannie Paquette, coordonnatrice des régimes de retraite, au montant de 156 053,14\$ ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à SSQ Société d'assurance-Vie, Régime complémentaire de retraite (RCR) des employé(es) de la RAIM et MRC Les Moulins, un montant de 156 053,14\$ représentant le montant dû par la MRC Les Moulins relativement aux dépenses concernant les exercices 2015, 2016 et 2017 provenant des rapports financiers audités, lesquels doivent être assumés par l'employeur.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-61 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 156 053,14\$, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 890-04-19

Autorisation de paiement de comptes par internet

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 10 340-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le paiement mensuel des comptes suivants par Internet :

Bell Canada;  
Bell Mobilité;  
Hydro-Québec;  
Ministère du Revenu du Québec;  
Receveur général du Canada;  
Retraite Québec;

Pitney Works;  
SAAQ;  
Vidéotron;  
Bell conférences;  
Énergir  
Telus  
Dicom Express;  
SÉAO Construction;  
Pitney Bowes

CONSIDÉRANT QU'il serait davantage efficace d'effectuer également le paiement des comptes suivants par internet : Énergir, Telus et Équifax;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer par Internet, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les comptes suivants :

Bell Canada;  
Bell Mobilité;  
Hydro-Québec;  
Ministère du Revenu du Québec;  
Receveur général du Canada;  
Retraite Québec;  
Pitney Works;  
SAAQ;  
Vidéotron;  
Bell conférences;  
Énergir  
Telus  
Dicom Express;  
SÉAO Construction;  
Pitney Bowes  
Énergir  
Telus  
Équifax.

ADOPTÉE

11 891-04-19 Affectation des surplus libres aux recettes 2019

CONSIDÉRANT les surplus libres affectés au budget 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter une portion des surplus libres de l'exercice 2018 aux recettes de l'exercice 2019 ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QU'une somme de 460 736,00\$, provenant des surplus libres de l'exercice 2018, soit et est affectée aux recettes de l'exercice 2019.

ADOPTÉE

11 892-04-19 Autorisation de procéder à l'engagement d'un biologiste pour une durée de deux (2) ans

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager un biologiste à raison de trente-quatre (34) heures par semaine, et ce, pour une poste temporaire d'une durée de deux (2) ans;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à engager un biologiste pour un poste temporaire d'une durée de deux (2) ans à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8 de la grille salariale.

ADOPTÉE

11 893-04-19 Engagement de trois (3) Préposés à l'accueil au service de développement économique et touristique

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'engagement de trois (3) préposés à l'accueil (préposés étudiants) au service du développement économique et touristique pour la période estivale;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement de trois préposés à l'accueil au service du développement économique et touristique pour la période estivale, au taux horaire de 14,00\$, à raison de 30 à 32 heures par semaine.

ADOPTÉE

11 894-04-19 Fin d'un contrat à durée déterminée d'une employée du service de développement économique et touristique

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de mettre fin au contrat de madame Lynn Charbonneau, engagée au poste de conseillère au développement social ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ratifie la fin du contrat à durée déterminée de madame Lynn Charbonneau, en date du 12 mars 2019, avec compensation financière équivalant à une semaine de salaire.

ADOPTÉE

11 895-04-19 Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de *Conseiller (ère) au développement social* d'une durée de deux (2) ans, mise à jour de la description de fonctions de ce poste et amendement à la résolution numéro 11 422-08-18

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de conseiller (ère) au développement social d'une durée de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 111 422-08-18, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté, la description de fonctions relative au poste de *Conseiller (ère) au développement social*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la description de fonction relative au poste de *Conseiller (ère) au développement social* ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à l'affichage de l'offre d'emploi pour le poste temporaire de conseiller (ère) au développement social sur le site internet de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec municipal, de Carrefour municipal et de Réseau d'information municipale.

QUE les membres du conseil adoptent la description de fonction relative au poste de *Conseiller (ère) au développement social*, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la résolution numéro 11 422-08-18 soit et est amendée afin de remplacer la description de fonction relative au *Conseiller (ère) au développement social* par la description jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 896-04-19 Adoption des priorités d'intervention pour l'année 2019-2020 dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 030-08-15, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente relative au Fonds de développement des territoires avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) maintenant connu sous le nom de ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC doit adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2019-2020, déposer celles-ci sur son site internet et les transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les priorités d'intervention pour l'année 2019-2020, lesquelles sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient et sont adoptées et déposées sur le site internet de la MRC Les Moulins, le tout dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

QUE copie de la présente résolution et des priorités d'intervention pour l'année 2019-2020 soient et sont transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et qu'elles soient déposées sur le site internet de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 897-04-19

Approbation du renouvellement du Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) et autorisation de paiement (premier versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 350-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente avec le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE), par laquelle la MRC Les Moulins s'engage à verser à l'organisme AMINATE, sous réserve de l'accomplissement des obligations imposées dans ladite entente, une somme de 30 000,00\$ pour l'année 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente susmentionnée est renouvelable par période successive d'un (1) an, et ce, conditionnellement à l'approbation de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de renouveler ladite entente pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'entente susmentionnée, le premier versement de 15 000,00\$, est payable le 1<sup>er</sup> mai 2019 ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve le renouvellement, pour l'année 2019, de l'entente avec le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE), dont la signature a été autorisée par la résolution numéro 10 350-04-16 et s'engage à verser une somme de 30 000,00\$ à l'organisme AMINATE, le tout selon les termes et modalités plus amplement décrits dans le protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser, le 1<sup>er</sup> mai 2019, une somme de 15 000,00\$, à l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE).

QUE la contribution de la MRC Les Moulins soit financée à même les revenus reportés du Fonds de développement des territoires (FDT) lesquelles ressources sont considérées à titre de contribution du milieu conformément à l'entente portant sur le FDT conclue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) maintenant connu sous le nom ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-62 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 30 000,00\$, poste budgétaire 2622-98 « AMINATE », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 898-04-19 Renouvellement des assurances générales pour l'année 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE les polices d'assurances générales 2019-2020 seront échues le 14 avril 2019;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme Aon-Parizeau Inc., datée du 9 avril 2019 énonçant les garanties pour la période du 14 avril 2019 au 14 avril 2020;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de la firme Aon Parizeau Inc., datée du 9 avril 2019 pour le renouvellement des polices d'assurances générales, au montant de 47 855,00\$, excluant la taxe provinciale, soit et est acceptée.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et/ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner plein effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-63 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour une somme de 47 855,00\$, excluant la taxe provinciale, poste budgétaire 2190-420 « Assurances », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 899-04-19 Nomination des conseillers juridiques pour l'année 2019-2020

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 4 avril 2019, présentée par Me Jean-Pierre St-Amour de la firme Trivium Avocats dans le cadre d'un mandat à forfait pour l'ensemble des services juridiques de la MRC Les Moulins au montant de 15 000,00\$, excluant les taxes,

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins retienne les services de la firme Trivium Avocats, à titre de conseiller juridique pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2020, le tout conformément aux dispositions contenues dans son offre de service datée du 4 avril 2019, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-64 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 15 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « Services juridiques », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 900-04-19 Nomination des représentants de l'employeur au comité de retraite de la RAIM et de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 697-12-18, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé ses représentants pour siéger au comité de retraite de la RAIM et de la MRC Les Moulins à titre de membres votants, représentants de l'employeur ;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur souhaite modifier la désignation de ses membres votants, représentants de l'employeur au sein du comité de retraite de la RAIM et de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins nomme les personnes suivantes pour siéger au comité de retraite de la RAIM et de la MRC Les Moulins à titre de membres votants représentants de l'employeur comme suit :

- Josée Marineau – présidente
- Claude Robichaud
- Chantal Marceau
- Martine Baribeau
- Marc-André Marchand

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie madame Nathalie Bellavance et messieurs Réal Leclerc, Don Monahan et Yan Gauthier-Maisonnette pour leur implication et leur participation au comité de retraite de la RAIM et de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 901-04-19 Autorisation de procéder à un nouvel appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et approbation des documents intitulés *Guide du promoteur* et *Formulaire de demande d'aide financière*

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 10 983-08-17 et 11 474-08-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé des appels de projets pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 183-01-18, 11 293-04-18 et 11 744-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé l'octroi de subventions relativement aux projets soumis;

CONSIDÉRANT QU'un solde de 40 791,00\$ est toujours disponible relativement au fonds susmentionné, les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent lancer un nouvel appel de projets structurants;

CONSIDÉRANT les documents intitulés *Guide du promoteur* et *Formulaire de demande d'aide financière*;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un nouvel appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

QUE le document intitulé *Guide du promoteur*; joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE le document intitulé *et Formulaire de demande d'aide financière* du service de développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 902-04-19

Mode de renouvellement des représentants des comités en lien avec le service de développement économique et touristique en cours de mandat ou à l'expiration des mandats et approbation du document intitulé *Formulaire de participation aux comités en lien avec le service de développement économique et touristique de la MRC Les Moulins*

CONSIDÉRANT la création, par le conseil de la MRC Les Moulins, de comités en lien avec en lien avec le service de développement économique et touristique;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer le mode de renouvellement des représentants de ces comités en cours de mandat ou à l'expiration des mandats ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le mode de renouvellement représentants des comités en lien avec le service de développement économique et touristique en cours de mandat ou à l'expiration des mandats soit le suivant :

- La MRC procédera d'abord à un appel d'intérêt auprès des entrepreneurs et dirigeants d'organismes par l'intermédiaire des infolettres transmises aux entreprises faisant partie des répertoires de la MRC Les Moulins et par un communiqué diffusé sur son site internet;
- Un formulaire intitulé *Formulaire de participation aux comités en lien avec le service de développement économique et touristique de la MRC Les Moulins* comportant un espace pour l'identification du candidat intéressé et son secteur de provenance ainsi qu'un espace pour ses motivations, sera disponible sur le site internet de la MRC Les Moulins;
- Ledit formulaire devra être retourné par courriel à u par la poste au 710, boul. des Seigneurs, suite 204, Terrebonne (Québec) J6W 1T6 ou remis à la réception de la MRC Les Moulins;
- Une banque de candidatures sera constituée;

- Il appartiendra au conseil de la MRC Les Moulins de confirmer les renouvellements de mandats ou les nouvelles nominations à partir des banques de candidatures tout en considérant que plusieurs sièges sont associés à différents secteurs d'activités, notamment, suite aux départs des membres.

ADOPTÉE

11 903-04-19 Création du comité de coordination touristique MRC – Villes

CONSIDÉRANT QUE suite aux discussions engagées dans le cadre du volet touristique, il y a lieu de créer un comité de coordination touristique MRC – Villes ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le comité de coordination touristique MRC – Villes soit et est formé d'un élu de chacune des deux (2) villes soit madame Caroline Desbiens et monsieur Gabriel Michaud, d'un employé de chacune des deux (2) villes, soit madame Kate Primeau et monsieur Francis Villeneuve ainsi que des employés de la MRC Les Moulins suivants : madame Corinne Gendron, madame Marie-Pier Beaulieu et monsieur Pierre Daviault.

Le comité pourra inviter d'autres fonctionnaires municipaux à participer à une rencontre lorsqu'il le jugera opportun, et ce, en fonction des sujets traités lors de ladite rencontre.

ADOPTÉE

11 904-04-19 Autorisation de paiement aux entreprises Léo Designers d'émotions et l'Agence Nobrainer dans le cadre de l'entente avec Emploi-Québec relativement à la tenue du Salon de l'emploi au mois de mars 2019

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 617-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la reprise des engagements et ententes du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins dont notamment, l'entente avec le consortium formé des entreprises Léo Designers d'Émotions Inc. et l'entreprise 9310-8686 Québec Inc. « L'Agence Nobrainer » relativement à la tenue du Salon de l'emploi ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 19 mars 2019 au montant de 73 258,07\$, excluant les taxes, relativement au mandat susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser conjointement aux entreprises Léo Designers d'émotions Inc. et l'entreprise 9310-8686 Québec Inc. « L'Agence Nobrainer », la somme de 73 258,07\$, excluant les taxes conformément à la facture datée du 19 mars 2019 relativement à la tenue du Salon de l'emploi.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-65 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 73 258,07\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 905-04-19 Autorisation de signature – Avenant à l’entente 2018-2019 avec Emploi-Québec pour la mesure de soutien au travail autonome (STA)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 460-08-18, le conseil de la MRC Les Moulins a intégré le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et a manifesté son intention de reprendre la plupart des engagements et entente du CLDEM;

CONSIDÉRANT QUE le CLDEM a conclu une entente avec Emploi-Québec en date du 3 avril 2018, pour la mesure de soutien au travail autonome (STA);

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a repris l’entente susmentionnée;

CONSIDÉRANT la transmission par Emploi-Québec d’un avenant à l’entente susmentionnée afin de rehausser de 2%, rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2018, l’entente de service 2018-2019;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un avenant à l’entente de service 2018-2019 avec Emploi-Québec pour la mesure de soutien au travail autonome (STA).

ADOPTÉE

11 906-04-19 Autorisation de signature – Avenant à l’Entente 2019 avec Emploi-Québec pour le Salon de l’emploi

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 693-12-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d’une entente avec Emploi-Québec relativement à la tenue du Salon de l’emploi au mois de mars 2019;

CONSIDÉRANT la transmission par Emploi-Québec d’un avenant à l’entente susmentionnée afin de rehausser de la contribution d’emploi-Québec;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un avenant à l’Entente 2019 avec Emploi-Québec pour le Salon de l’emploi afin de rehausser de la contribution d’emploi-Québec.

ADOPTÉE

11 907-04-19 Autorisation de signature – Convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Madaké Inc.

CONSIDÉRANT la convention d’incubation pour InnoHub la Centrale intervenue avec l’entreprise Madaké Inc.;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Madaké Inc.

ADOPTÉE

11 908-04-19 Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Wings Consulting

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale intervenue avec l'entreprise Wings Consulting;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Wings Consulting.

ADOPTÉE

11 909-04-19 Autorisation de signature – Contrat MRC Les Moulins pour la location de deux (2) photocopieurs de marque Ricoh de l'entreprise Credit Meridians pour InnoHub La Centrale

CONSIDÉRANT les besoins des usagers d'InnoHub La Centrale, il y a lieu de procéder à la location de deux (2) photocopieurs de marque Ricoh de l'entreprise Credit Meridians;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat avec l'entreprise Credit Meridians pour la location de deux photocopieurs de marque Ricoh devant servir aux usagers de InnoHub La Centrale, et ce, pour une durée de trente (30) mois au prix de 1 101,00\$, excluant les taxes, payable trimestriellement, ce qui représente dix (10) versements soit un montant total de 11 010,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-66 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 404,00\$, excluant les taxes pour l'année 2019, poste budgétaire 2620-517 « Location d'équipements », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 910-04-19 Avis à la Société de développement international de Lanaudière (SODIL) de la terminaison du Protocole d'entente actuellement en vigueur

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 460-08-18, le conseil de la MRC Les Moulins a intégré le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et a manifesté son intention de reprendre la plupart des engagements et entente du CLDEM :

CONSIDÉRANT QUE le CLDEM a conclu un protocole d'entente avec la Société de développement international de Lanaudière (SODIL);

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a repris l'entente susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente susmentionné repris par la MRC Les Moulins est assorti d'une possibilité d'y mettre fin par un préavis écrit de 90 jours;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins avise par la présente la Société de développement international de Lanaudière (SODIL) qu'elle met fin au protocole d'entente signé le 17 février 2017.

QUE la présente résolution tienne lieu de préavis écrit de 90 jours requis par le protocole d'entente susmentionné.

ADOPTÉE

11 911-04-19

Adhésion 2019-2020 de la MRC Les Moulins à Lanaudière Économique

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun d'adhérer à Lanaudière Économique ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins adhère à Lanaudière Économique pour l'année 2019-2020 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser la cotisation annuelle, au montant 1 000,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-67 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « Association », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 912-04-19

Autorisation d'achat de placements publicitaires pour l'année 2019 du journal La Revue

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir les placements publicitaires pour l'année 2019 dans le journal La Revue;

CONSIDÉRANT le tableau intitulé « MRC Les Moulins – Réservations publicitaires 2019 – La Revue » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins bénéficiera d'un prix spécial en échange d'une visibilité pour La Revue;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat des publicités décrites au tableau intitulé « MRC Les Moulins – Réservations publicitaires 2019 – La Revue » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour un montant total de 13 565,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-68 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 950,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-68.1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 490,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-68.2 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 050,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2620-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-68.3 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 075,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 913-04-19

Autorisation d'achat de placements publicitaires pour l'année 2019 du Magazine Le Reflet économique

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir les placements publicitaires pour l'année 2019 dans le magazine Le Reflet économique;

CONSIDÉRANT le tableau intitulé « MRC Les Moulins – Réservations publicitaires – Reflet économique » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat des publicités décrites au tableau intitulé « MRC Les Moulins – Réservations publicitaires – Reflet économique » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour un montant total de 14 355,00\$, excluant les taxes,

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-69 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 840,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-69.1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 8 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-69.2 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 015,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 914-04-19 Site Internet de la MRC Les Moulins – Achat d’une banque d’heures

CONSIDÉRANT les besoins réguliers de mises à jour du site Internet de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT l’offre de service de l’entreprise Groupe Arobas, au montant de 2 695,00\$, excluant les taxes, pour une banque de vingt-cinq (25) heures pour les mises à jour du site Internet de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l’offre de service de l’entreprise Groupe Arobas, proposant une banque de vingt-cinq (25) heures pour les mises à jour du site Internet de la MRC Les Moulins incluant une actualisation de la page d’accueil et l’ajout de certaines fonctionnalités, au montant de 2 695,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-70 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 695,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 915-04-19 23<sup>e</sup> Tournoi de golf de la Fondation pour l’encouragement scolaire de la Commission scolaire des Affluents le lundi 15 juillet 2019 au Club de golf Le Mirage

CONSIDÉRANT la tenue du 23<sup>e</sup> Tournoi de golf de la Fondation pour l’encouragement scolaire de la Commission scolaire des Affluents, lequel aura lieu le 15 juillet 2019, au Club de golf Le Mirage ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d’acheter deux (2) billets afin de déléguer deux (2) représentants au 23<sup>e</sup> Tournoi de golf de la Fondation pour l’encouragement scolaire de la Commission scolaire des Affluents, lequel aura lieu le 15 juillet 2019, au Club de golf Le Mirage. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-71 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 550,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2110-312 « *Législation-congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 916-04-19 30<sup>e</sup> Édition de l’Omnium de golf des maires de Montcalm le vendredi 23 août 2019 au Club de Golf de Saint-Liguori

CONSIDÉRANT la tenue de la 30<sup>e</sup> édition de l’Omnium des maires et mairesses de Montcalm au profit de Centraide Lanaudière qui aura lieu vendredi, le 23 août 2019 au Club de golf de Montcalm situé à St-Liguori ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d’acheter trois (3) billets afin de déléguer trois (3) à la 30<sup>e</sup> édition de l’Omnium des maires et mairesses de Montcalm au profit de Centraide Lanaudière, lequel aura lieu vendredi, le 23 août 2018 au Club de golf de Montcalm situé à St-Liguori. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-72 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 570,00\$, poste budgétaire 2110-312 « *Législation-congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 917-04-19 Renouvellement de l’adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) pour l’année 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins désirent renouveler l’adhésion de la MRC au Conseil des bassins versants de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL);

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d’adhésion pour 2019-2020 au Conseil des bassins versants de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) sont de 300,00\$;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer et à transmettre au Conseil des bassins versants de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL), le formulaire d’adhésion pour l’année 2019-2020 et le chèque, au montant de 300,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-73 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 300,00\$, poste budgétaire 2390-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 918-04-19 Autorisation de paiement au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) - Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2018 (COBAMIL) (troisième versement final)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11 193-01-18 par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a accepté que la MRC Les Moulins verse une somme de 16 066,00\$ pour les fins du programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2018, le tout selon les modalités suivantes : 1er versement (40%) le 1<sup>er</sup> avril 2018, 2<sup>ème</sup> versement (35%) le 15 juillet 2018 et 3<sup>ème</sup> versement (25%) à la présentation des résultats;

CONSIDÉRANT la facture numéro 227, datée du 1<sup>er</sup> avril 2019, transmise par COBAMIL à la MRC Les Moulins, au montant de 4 016,50\$ accompagnée des résultats 2018 relatifs au programme d'échantillonnage 2017;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser 25% du montant de 16 066,00\$, soit la somme de 4 016,50\$ à COBAMIL les résultats 2018 relatifs au programme d'échantillonnage 2018 ayant été dûment transmis à la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-74 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 4 016,50\$, poste budgétaire 2470-959 « *Protection environnement* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 919-04-19 Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Quote-part relative aux mandats octroyés par la MRC de L'Assomption pour des services professionnels dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 355-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente intermunicipale entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 386-06-18, le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé à payer sa quote-part relativement au mandat pour services professionnels pour la surveillance des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la MRC Les Moulins a été établie à 31,85% ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 17-06-120, la MRC de L'Assomption a mandaté, dans le cadre de l'entente susmentionnée, la firme Tetra Tech pour des services professionnels en ingénierie au montant de 55 760,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la facture numéro CRF1900030 transmise par la MRC de L'Assomption au montant de 3 346,01\$, excluant les taxes, pour les services professionnels de surveillance rendus par la firme susmentionnée dans le cadre de ladite entente ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre un montant de 3 346,01\$ à la MRC de L'Assomption afin d'acquitter sa quote-part, pour les services professionnels de surveillance rendus par la firme Tetra Tech dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau le tout, conformément à la facture numéro CRF1900030 transmises par la MRC de L'Assomption.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-78 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 386-06-18.

ADOPTÉE

11 920-04-19

Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Quote-part relative au mandat octroyé par la MRC de L'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 355-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente intermunicipale entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 485-08-18 et 11 526-09-18, le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé à payer sa quote-part relativement au mandat pour l'exécution des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption a mandaté l'entreprise Alide Bergeron & Fils pour l'exécution des travaux susmentionnés ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la MRC Les Moulins a été établie à 31,85% ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption a mandaté, dans le cadre de l'entente susmentionnée, l'entreprise Alide Bergeron & Fils pour l'exécution desdits travaux susmentionnés ;

CONSIDÉRANT la facture numéro CRF1900052 transmise par la MRC de L'Assomption au montant de 29 458,80\$, excluant les taxes, pour les travaux susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre un montant de 29 458,80\$, excluant les taxes, à la MRC de L'Assomption afin d'acquitter sa quote-part, pour les travaux exécutés par l'entreprise Alide Bergeron & Fils sous la surveillance de la firme Tetra Tech dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau le tout, conformément à la facture numéro CRF1900052 transmises par la MRC de L'Assomption.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », les certificats de disponibilité de crédit numéros 2018-104 et 2018-113 ayant déjà été émis par les résolutions numéros 11 485-08-18 et 11 526-09-18.

ADOPTÉE

11 921-04-19

Engagement de la MRC Les Moulins - Quote-part relative aux mandats octroyés par la MRC de L'Assomption pour des travaux supplémentaires d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 355-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente intermunicipale entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 485-08-18, le conseil de la MRC Les Moulins a confirmé son engagement à acquitter sa quote-part (soit 31,85%) du mandat octroyé par la MRC de L'Assomption à l'entreprise Alide Bergeron et Fils Ltée, au montant de 281 707,25\$, excluant les taxes, soit 89 723,76\$, excluant les taxes ainsi que la portion non remboursée de la T.V.Q, pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 526-09-18, le conseil de la MRC Les Moulins a confirmé son engagement à acquitter sa quote-part (soit 31,85%) de l'avis de changement numéro 1 donc s'engage à acquitter la somme de 5 446,35\$, excluant les taxes et la portion non remboursée de la T.V.Q. ;

CONSIDÉRANT QUE des frais hivernaux supplémentaires ont été occasionnés en raison des travaux hivernaux puisque le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MLCC) a été émis plus tard que prévu et que les précipitations de neige sont survenues plus tôt que prévu à l'automne 2018 ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins confirme son engagement à acquitter sa quote-part (soit 31,85%) des frais supplémentaires occasionnés en raison des travaux hivernaux au montant de 21 006,25\$, excluant les taxes, donc s'engage à acquitter 6 690,49\$, excluant les taxes et la portion non remboursée de la T.V.Q.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-75 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 6 690,49\$, excluant les taxes ainsi que la portion non remboursée de la T.V.Q., poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 922-04-19

Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation d'une étude de marché pour bonifier l'offre actuelle des marchés publics moulinois et analyser le potentiel de développement d'un marché public itinérant

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la réalisation d'une étude de marché pour bonifier l'offre actuelle des marchés publics moulinois et analyser le potentiel de développement d'un marché public itinérant dans le cadre du programme Volet 2 : Appui à la réalisation de projets en réponse à des priorités bioalimentaires territoriales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) auquel la MRC Les Moulins a souscrit;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la réalisation d'une étude de marché pour bonifier l'offre actuelle des marchés publics moulinois et analyser le potentiel de développement d'un marché public itinérant.

ADOPTÉE

11 923-04-19

Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-14 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation à Terrebonne (secteur Terrebonne ouest) et d'autoriser l'activité « Commerces de proximité » dans les aires d'affectation Périurbaine – Secteur à développement champêtre

Madame Nathalie Bellavance donne avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-14 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation à Terrebonne (secteur Terrebonne ouest) et d'autoriser l'activité « Commerces de proximité » dans les aires d'affectation Périurbaine – Secteur à développement champêtre.

11 924-04-19 Présentation et adoption du projet de règlement numéro 97-33R-14 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation à Terrebonne (secteur Terrebonne ouest) et d'autoriser l'activité « Commerces de proximité » dans les aires d'affectation Périurbaine – Secteur à développement champêtre

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté aux membres du conseil ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soient et sont adoptés le projet de règlement numéro 97-33R-14 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation à Terrebonne (secteur Terrebonne ouest) et d'autoriser l'activité « Commerces de proximité » dans les aires d'affectation Périurbaine – Secteur à développement champêtre.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, un avis sur le projet de règlement numéro 97-33R-14, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

11 925-04-19 Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement #97-33R-13 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'arrimer le plan d'action du PDZA au schéma d'aménagement et d'autoriser les activités agrotouristiques et de tourisme agroalimentaire dans les aires d'affectation Agricole et Agroforestière

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins tienne une séance de consultation publique relativement au projet de règlement numéro 97-33R-13 intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'arrimer le plan d'action du PDZA au schéma d'aménagement et d'autoriser les activités agrotouristiques et de tourisme agroalimentaire dans les aires d'affectation Agricole et Agroforestière* », mardi, le 14 mai 2019 à 18h30, en la salle du conseil de la MRC Les Moulins située au 710, boul. des Seigneurs, 2<sup>e</sup> étage, Terrebonne.

ADOPTÉE

11 926-04-19

Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement #97-33R-15 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à modifier le périmètre d'urbanisation pour tenir compte de la décision 414594 de la CPTAQ (boulevard Marcel-Therrien)

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins tienne une séance de consultation publique relativement au projet de règlement numéro 97-33R-15 intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à modifier le périmètre d'urbanisation pour tenir compte de la décision 414594 de la CPTAQ (boulevard Marcel-Therrien)* », mardi, le 14 mai 2019 à 18h45, en la salle du conseil de la MRC Les Moulins située au 710, boul. des Seigneurs, 2<sup>e</sup> étage, Terrebonne.

ADOPTÉE

11 927-04-19

Examen et approbation du règlement numéro 649-1 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement 649 sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux aux fins d'approbation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 649-1 modifiant son règlement 649 sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux aux fins d'approbation;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 649-1 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement numéro 649 sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux aux fins d'approbation.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 928-04-19

Examen et approbation du règlement numéro 1001-296 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 9066-76 à même une partie de la zone 9066-71 et d'autoriser les usages religieux dans la zone 9066-76 (chemin Gascon)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-296 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 9066-76 à même une partie de la zone 9066-71 et d'autoriser les usages religieux dans la zone 9066-76 (chemin Gascon) ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-296 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 9066-76 à même une partie de la zone 9066-71 et d'autoriser les usages religieux dans la zone 9066-76 (chemin Gascon).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 929-04-19

Examen et approbation du règlement numéro 1103-54 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement de zonage numéro 1103 afin de transférer certains usages compatibles de la classe « Industrie 2 (I-2) » vers la classe d'usage « Industrie 1 (I-1) », d'autoriser les cordes à linge dans les cours arrières, d'autoriser les bâtiments à usages résidentiels et mixtes et d'établir les normes applicables à ces bâtiments à l'intérieur des zones CB 539, CB 306 et CB 511 et de spécifiquement permettre certains usages de la classe « Commerces et services régionaux 10 (C-10) » à l'intérieur des zones IA 318, CM 507 et IA 519

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1103-54 modifiant son règlement de zonage numéro 1103 afin de transférer certains usages compatibles de la classe « Industrie 2 (I-2) » vers la classe d'usage « Industrie 1 (I-1) », d'autoriser les cordes à linge dans les cours arrières, d'autoriser les bâtiments à usages résidentiels et mixtes et d'établir les normes applicables à ces bâtiments à l'intérieur des zones CB 539, CB 306 et CB 511 et de spécifiquement permettre certains usages de la classe « Commerces et services régionaux 10 (C-10) » à l'intérieur des zones IA 318, CM 507 et IA 519 ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1103-54 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement de zonage numéro 1103 afin de transférer certains usages compatibles de la classe « Industrie 2 (I-2) » vers la classe d'usage « Industrie 1 (I-1) », d'autoriser les cordes à linge dans les cours arrières, d'autoriser les bâtiments à usages résidentiels et mixtes et d'établir les normes applicables à ces bâtiments à l'intérieur des zones CB 539, CB 306 et CB 511 et de spécifiquement permettre certains usages de la classe « Commerces et services régionaux 10 (C-10) » à l'intérieur des zones IA 318, CM 507 et IA 519 .

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 930-04-19

Examen et approbation du règlement numéro 1198-4 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement numéro 1198 sur les usages conditionnels afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et aux usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d'évaluation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1198-4 modifiant son règlement sur les usages conditionnels numéro 1198 afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et aux usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d'évaluation ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1198-54 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement de zonage numéro 1198 afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et aux usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d'évaluation.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 931-04-19 Examen et approbation de la résolution numéro 190401-07 de la Ville de Mascouche visant à autoriser la construction de 7 bâtiments résidentiels et 2 bâtiments à usage mixte en projet intégré, à l'intersection de l'avenue de la Gare et de la rue Sicard, à titre de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation la résolution numéro 190404-07 concernant un projet particulier de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser la construction de 7 bâtiments résidentiels et 2 bâtiments à usage mixte en projet intégré, à l'intersection de l'avenue de la Gare et de la rue Sicard, à titre de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.2, 137.3 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, la résolution numéro 190401-07 de la Ville de Mascouche concernant un projet particulier de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser la construction de 7 bâtiments résidentiels et 2 bâtiments à usage mixte en projet intégré, à l'intersection de l'avenue de la Gare et de la rue Sicard, à titre de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 932-04-19 Mandat à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) pour l'organisation d'ateliers culinaires mettant en valeurs les produits bioalimentaires moulinois et lanaudois

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 647-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé qu'un projet soit soumis au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre du programme Territoires : Priorités bioalimentaires ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a accepté ledit projet ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu de donner un mandat pour l'organisation d'ateliers culinaires mettant en valeurs les produits bioalimentaires moulinois et lanaudois;

CONSIDÉRANT la soumission de la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM), datée du 27 mars 2019, au montant de 4 740,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM), datée du 27 mars 2019, au montant de 4 740,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente, notamment une entente de services pour lesdits services professionnels.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer la SODAM lorsque les services auront été rendus.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-76 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 740,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question du public.

11 933-04-19

Clôture de la séance

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Guillaume Tremblay, préfet

---

Martine Baribeau, avocate  
Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe

